

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 octobre 2001, sur la pétition intitulée: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-23 au Conseil administratif avec les recommandations de la commission.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette pétition est devenue caduque, puisque la Délégation à la jeunesse dispose, depuis la date du dépôt de la pétition, en mai 2000, de travailleurs sociaux hors murs dont deux sont actifs dans le quartier de la Jonction.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

Le 14 janvier 2009.